



Achat d'un terrain non viabilisé : pas d'électricité

Par **bisdee971**, le **20/03/2012** à **07:56**

Bonjour,

J'ai hachete un terrain viabilisé il y a environ un an de cela, je suis passée chez le notaire en juin 2011 pour l'authentification; A ce jour la maison est contruite mais nous n pouvons pas y aménager et pour cause le raccordement électrique qui devait etre fait par le promoteur n'est toujours pas fait; j'ai mes clefs depuis decembre 2011. J ai fait des travaux avec des groupes électrogènes etc....

J ai mis en demeure le promoteur de finir les travaux de raccordement sous 10 Jours et il m'a repondu que ces travaux avaient pris du retard et qu'EDF était en train d'intervenir mais c'est faux je suis allée dimanche à la maison et rien n'est fait. Cela fait maintenant plus de 3 mois que j'attends ce raccordement , j'ai déjà repousée 2 fois mon bail de location et je vais devoir payer le crédit de la maison bientôt ;

A ce stade je voudrais savoir ce que je peux faire ? une requête en référé au TGI ? un constat d'huissier ?

Par **Afterall**, le **20/03/2012** à **08:01**

La mise en demeure a déjà été faite.

Dans un premier temps, je pense que le juge de proximité (si vous évaluez votre préjudice à moins de 4000 euros) devrait être compétent pour traiter rapidement votre affaire...